

# ALLIANCE INTERNATIONALE DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE

## PROCLAMATION, PROGRAMME ET RÉGLEMENT(\*).

(1868)

-----

La minorité socialiste de la *Ligue de la Paix et de la Liberté* s'étant séparée de cette ligue à la suite du vote de la majorité du Congrès de Berne, qui s'est formellement prononcée contre le principe fondamental de toutes les associations ouvrières; - celui de *l'égalité économique et sociale des classes et des individus* a, par là même, adhéré aux principes proclamés par les Congrès des Travailleurs tenus à Genève, à Lausanne et à Bruxelles. Plusieurs membres de cette minorité, appartenant à différentes nations, nous ont proposé d'organiser une nouvelle *Alliance internationale de la Démocratie Socialiste*, fondue entièrement dans la grande *Association internationale des Travailleurs*; mais se donnant pour mission spéciale d'étudier les questions politiques et philosophiques sur la base même de ce grand principe de l'égalité universelle et réelle de tous les êtres humains sur la terre.

Convaincus, de notre côté, de l'utilité d'une pareille entreprise, qui donnera aux démocrates socialistes sincères de l'Europe et de l'Amérique le moyen de s'entendre et d'affirmer leurs idées, en dehors de toute pression de la part de ce faux socialisme que la démocratie bourgeoise trouve utile d'afficher aujourd'hui, nous avons cru devoir prendre, de concert avec ces amis, l'initiative de cette nouvelle organisation.

Par conséquent, nous nous sommes constitués en section centrale de *l'Alliance internationale de la Démocratie Socialiste*, et nous en publions aujourd'hui le *Programme* et le *Règlement*.

-----

## PROGRAMME DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE

1- L'*Alliance* se déclare athée; elle veut l'abolition des cultes, la substitution de la science à la foi et de la justice humaine à la justice divine.

2- Elle veut avant tout l'égalisation politique, économique et sociale des classes et des individus des deux sexes, en commençant par l'abolition du droit de l'héritage, afin qu'à l'avenir la jouissance soit égale à la production de chacun, et que, conformément à la décision prise par le dernier Congrès des ouvriers à Bruxelles, la terre, les instruments de travail, comme tout autre capital, devenant la propriété collective de la société toute entière, ne puissent être utilisés que par les travailleurs, c'est-à-dire par les associations agricoles et industrielles.

3- Elle veut pour tous les enfants des deux sexes, dès leur naissance à la vie, l'égalité des moyens de développement, c'est à dire d'entretien, d'éducation et d'instruction à tous les degrés de la science, de l'industrie et des arts, convaincue que cette égalité, d'abord seulement économique et sociale, aura pour résultat d'amener de plus en plus une plus grande égalité naturelle des individus, en faisant disparaître toutes les inégalités factices, produits historiques d'une organisation sociale aussi fausse qu'inique.

4- Ennemie de tout despotisme, ne reconnaissant d'autre forme politique que la forme républicaine, et rejetant absolument toute alliance réactionnaire, elle repousse aussi toute action politique qui n'aurait point pour but immédiat et direct le triomphe de la cause des travailleurs contre le Capital.

5- Elle reconnaît que tous les Etats politiques et autoritaires actuellement existant, se réduisant de

(\*) Sous-titre *Anti.mythes*.

plus en plus aux simples fonctions administratives des services publics dans leurs pays respectifs, devront disparaître dans l'union universelle des libres Associations, tant agricoles qu'industrielles.

6- La question sociale ne pouvant trouver sa solution définitive et réelle que sur la base de la solidarité internationale où universelle des travailleurs de tous les pays, l'*Alliance* repousse toute politique fondée sur le soi-disant patriotisme et sur la rivalité des nations.

7- Elle veut l'Association universelle de toutes les Associations locales pour la Liberté.

-----

## RÈGLEMENT

1- L'*Alliance internationale de la Démocratie Socialiste* se constitue en une branche de l'*Association internationale des Travailleurs*, dont elle accepte tous les statuts généraux.

2- Les *Membres fondateurs* de l'*Alliance* organise provisoirement un *Bureau central* à Genève.

3- Les membres fondateurs appartenant à un même pays constituent le *Bureau national* de ce pays.

4- Les Bureaux nationaux ont pour mission d'établir, dans toutes les localités, des *groupes locaux* de l'*Alliance de la Démocratie Socialiste* qui, par l'intermédiaire de leurs bureaux nationaux respectifs, demanderont au Bureau central de l'*Alliance* leur admission dans l'*Association internationale des Travailleurs*.

5- Tous les groupes locaux formeront leurs Bureaux selon la coutume adoptée par les Sections locales de l'*Association internationale des Travailleurs*.

6- Tous les Membres de l'*Alliance* s'engagent à payer une cotisation de *dix centimes* par mois, dont la moitié sera retenue pour ses propres besoins, par chaque groupe national, et l'autre moitié sera versée dans la caisse du Bureau central pour ses besoins généraux.

Dans les pays où ce chiffre serait jugé trop élevé, les Bureaux nationaux, de concert avec le Bureau central, pourront le réduire.

7- Au Congrès annuel des Travailleurs, la Délégation de l'*Alliance de la Démocratie Socialiste*, comme branche de l'*Association internationale des Travailleurs*, tiendra ses séances publiques dans un local séparé.

### **LES MEMBRES DU GROUPE INITIATEUR DE GENEVE:**

J.Philippe BECKER - M. BAKOUNINE - Th. REMY - Antoine LANDEGGER - Louis NEDEGGER - Valérien MROCZKOWSKY - Jean ZAGORSKY - Phil. ZÖLER - A. ARDIN - C. PERRON - J. GAY - J. FRIENS - Fr. ROCHAT - Nicolas JOUKOSKY - M. ELPIDINE - ZAMPERINI - E. BECKER - Louis WEISS - PERRET - MARAUDA - Edouard CROSSET - A. BLANCHARD - A. MATIN - C. RAYMOND - Mme ALEXEIEFF - Mme BAKOUNINE - Mme Suzette CROSET - Mme Rosalie SANGUINEDE - Mme Désirée GAY - Mme Jenny GUINET - Antoine DUNAUD - J. MAULET - GUERRY - Jacques COURTOIS - John POTOT - André BEL - Fr. BOFFETY - Ch. GUYOT - Ch. POSTLER - Ch. DETRAZ - J. CROSET - J. SANGUINEDE - G. JACCARD - L. COULIN - Fr. GAY - Blaise ROSSETY - Jos. MARILLY - C. BRECHTEL - L. MONACHON - Fr. MERMILLOD - DONAT père - L.J. CHENEVAL - J. BEDERE - L.H. FORNACHON - PINIERE - Ch. GRANGE - Jacques LAPLACE - S. PELLATON - W. RAU - Gottlob WALTER - Adolphe HEBERLING - PERRIE - Adolphe CATALAN - Marc HERIDIER - Louis ALLEMENT - A. PELLEGRIN-DRUART - Louis de COPPET - Louis DUPRAZ - GUILLEMAUX - Joseph BACQUET - Fr. PISTEUR - Ch. RUCHET - Placide MARGARRITAZ - Paul GARMANI - Etienne BORRET - J.J. SCOPPINI - Fr. CROCHET - Jean JOST - Léopold WUCHER - G. FILLIETAZ - L. FULLIQUET - Ami GANDILLON - V. ALEXEIEFF - François CHEVALLIER (\*).

(\*) Les orthographes des patronymes sont données sous toutes réserves compte-tenu de l'état du document examiné.  
(A.M.)

Les Membres fondateurs de l'*Alliance internationale de la Démocratie Socialiste* ayant décidé de fonder un journal sous le titre *LA REVOLUTION*, pour servir d'organe à cette nouvelle Association, le *Bureau central provisoire* commencera à faire paraître ce journal aussitôt que trois cents actions, de dix francs chacune, et payables par quarts, chaque trimestre, à partir du 1er janvier 1869, auront été souscrites. En conséquence, le *Bureau central provisoire* fait appel à tous les *Bureaux nationaux* de l'*Alliance*, en les invitant d'ouvrir les souscriptions dans leurs pays. Comme ces actions souscrites sont considérées comme des dons volontaires, qui ne donnent pas droit à l'abonnement, les *Bureaux nationaux* sont en même temps priés de faire des listes d'abonnement.

Le journal paraîtra une fois chaque semaine.

Prix de l'abonnement:      Un an: 6 fr.      6 mois: 3fr.50

Au nom du *Bureau central provisoire*:

*Le Secrétaire*, Jean ZAGORSKY, rue Montbrillant, 8.

N.B.: Les *Bureaux nationaux* sont priés de faire parvenir au *Bureau central* le montant des souscriptions et des abonnements recueillis, avant le 1er Janvier.

-----